

N° 249 JUILLET 2018

## SOMMAIRE

P. 2 ÉLECTIONS INTERNES  
P. 3 MOUVEMENT INTRA 2018  
P. 4 ACTUALITÉS

**DU 29 NOVEMBRE  
JUSQU'AU  
6 DÉCEMBRE,**

**JE VOTE  
SNES-FSU  
AUX CAPA**

**JE VOTE  
FSU  
AUX CT**



**Il est temps  
de casser les préjugés**

**Conseil Syndical Académique de rentrée :**  
**Lundi 10 septembre,**  
**Lycée Léonard de Vinci, Antibes.**  
Chaque section d'établissement doit être représentée !

## Édito

### LES VIEILLES RECETTES DU NOUVEAU MONDE

Chacune et chacun d'entre nous va utiliser la trêve estivale pour se reposer et, comme à l'accoutumée, préparer la prochaine rentrée scolaire. Ces congés d'été, bien mérités, sont aussi l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée.

La première année de mandat de M. Macron a été rude pour la jeunesse, le salariat, les retraités et les pensionnés. Le président avait promis de changer la façon de faire de la politique, le nouveau monde serait à l'œuvre mais les vieilles recettes ont continué de s'appliquer.

Pour faire baisser la fiche de paye des fonctionnaires, tous les moyens sont bons : gel du point d'indice, rétablissement du jour de carence, hausse de la CSG compensée du bout des lèvres, report des éléments de la revalorisation PPCR prévus à partir de 2018. Avec la poursuite de la hausse des cotisations retraites initiée lors de la réforme Woerth de 2010, nous avons vu le salaire net baisser en janvier 2018, parfois de plusieurs dizaines d'euros.

Parce que la Fonction publique et les fonctionnaires sont jugés responsables des déficits publics, les attaques se succèdent : recours accrus aux contractuels, plans de départs volontaires, suppressions de 120 000 emplois, liquidation du paritarisme.

La réforme du baccalauréat, pilotée par la sélection à l'entrée de l'université, permettra opportunément de supprimer des milliers d'emplois.

Et comme les vieilles recettes s'appliquent encore, l'été devrait nous réserver des surprises. La possible fusion des académies de Nice et d'Aix-Marseille en est une. Après le rapport de l'IGAENR, la décision du gouvernement devait intervenir fin mai, puis mi juin, puis début juillet. Ce sera finalement en plein été.

Toutes ces mesures prises ou en projet ont un sens : fragiliser puis faire disparaître le modèle social fondé sur des valeurs d'équité, de solidarité et de fraternité. Si N. Sarkozy voulait solder mai 68, E. Macron souhaite solder notre modèle social issu du Conseil National de la Résistance.

Pour certaines organisations syndicales, les grandes manœuvres (ou manipulations) des élections professionnelles ont déjà commencé et leurs mails inondent nos adresses professionnelles pour rendre compte d'un travail « prétendument fait ». Elles tentent de remettre au goût du jour les discours sur l'École d'autrefois : une version du « en même temps » bien cher à E. Macron.

Le SNES-FSU et la FSU, comme toujours, tiendront le discours de la vérité sur notre travail, sur les conditions de son exercice, sur les évolutions nécessaires, sur les revendications partagées par nos professions, sur la nécessaire unité pour changer la donne. Le site 42H53.fr en est un exemple : 42 heures et 53 minutes, c'est le temps de travail hebdomadaire d'un enseignant du second degré.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

**Alain Galan, co-secrétaire général du SNES-FSU Académie de Nice.**  
**Nice, le 5 juillet 2018.**

## Bureau départemental du Var

15 titulaires, 11 suppléants élus par les syndiqués en juin 2018

### Titulaires

**Unité&Action (15)** : Queyroulet Dominique, Guignonnet Maryvonne, Combette Bruno, Clerc Geneviève, Casals Benoit, Hory Marie-Anne, El Ouarq Abdellah, Lévy Brigitte, Negrel Frédéric, Rozerot Coline, Thomas Thierry, Fache Maguy, Liens Laurent, Picard Violette, Ferrero Gilles.

### Suppléants

**Unité&Action (11)** : Giacomuzzo Nicole, Deroch Bruno, Maudua Claire, Ghis Richard, Guenfoud Saïda, Hamon Erwann, Sedes Magali, Carratala Laurent, Moreau Santi, Lopez Laurent, Durup Nathalie.

VAR		
Année	2016	2018
Votants	300	281
Blancs/nuls	29	24
Exprimés	271	257
U&A	271	257
	100%	100%



ALPES-MARITIMES		
Année	2016	2018
Votants	432	428
Blancs/nuls	24	22
Exprimés	408	406
U&A	325	314
	79,66%	77,34%
EE.	83	92
	20,34%	22,66%

## Bureau départemental des Alpes-Maritimes

7 titulaires, 7 suppléants élus par les syndiqués en juin 2018

### Titulaires

**Unité&Action (6)** : Clot Jean-Paul, Margaria-Pena Vassilia, Giauffer Didier, Ugolini Nelly, Rosso Baptiste, Bagge Julie.

**École Émancipée (1)** : Molfese Antonio.

### Suppléants

**Unité&Action (6)** : Tiberti Alain, Drevet Carine, Antonini Emmanuel, Muller Serge, Gode Didier, Monnet Anne.

**École Émancipée (1)** : Cros Rozenn.

# ÉLECTIONS INTERNES

## FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE SYNDICALE, C'EST RENFORCER LE SYNDICALISME.

Par  
Alain Galan



### Élaborer collectivement

La démocratie syndicale est un des fondements du SNES-FSU. Ce n'est pas un principe, mais une réalité, qui repose sur la participation des syndiqués à trois séquences consécutives :

- le vote sur les rapports d'activité et financier pour juger de la capacité des équipes militantes à mettre en oeuvre les mandats du syndicat ;

- les congrès, académique et national, lieu d'élaboration collective des mandats et des revendications du syndicat ;

- l'élection par les syndiqués des organes directeurs du syndicat (commission administrative nationale et académique, bureaux départementaux) et des équipes militantes qui auront la charge d'animer le syndicat à tous les niveaux et de porter les revendications et mandats.

La démocratie syndicale passe aussi par la participation du plus grand nombre aux instances syndicales et à l'animation du syndicat. Le syndicat n'est pas seulement l'affaire des militantes et des militants, il appartient à tous les syndiqué(e)s.

### Unité & Action dirigera le syndicat

La participation à ce scrutin (34,2%), est en baisse (-1.7 pt) par rapport à 2016 même si le vote a été organisé dans davantage de sections d'établissement. Nous devons, collectivement, trouver les solutions qui permettront d'impliquer un plus grand nombre de syndiqués lors des prochaines élections de 2021. Le tableau, ci-dessous, montre les évolutions académiques. Cette année, l'École Émancipée progresse en pourcentage à la CA académique, sans que cela entraîne de changements dans la répartition des élus à la CA académique. Pour les bureaux départementaux (voir tableaux ci-contre), Unité & Action connaît également une baisse dans les Alpes-Maritimes avec une composition inchangée du bureau départemental et gagne tous les sièges dans le Var.

Année	Votants	B + N	Exprimés	U&A		EE		Emanc.	
2014	955	66	898	738	82,18%	106	14,36%	54	6,01%
2016	732	41	691	588	85,09%	103	14,91%		
2018	709	33	676	566	83,73%	110	16,27%		

### Commission Administrative Académique

34 titulaires, 34 suppléants élus par les syndiqués en juin 2018

### Titulaires

**Unité&Action (29)** : Langoureau Fabienne, Galan Alain, Laugier Jean-Pierre, Rozerot Coline, Ghis Richard, Clot Jean-Paul, Guignonnet Maryvonne, Queyroulet Dominique, Bagge Julie, Giauffer Didier, Margaria-Pena Vassilia, Negrel Frédéric, Clerc Geneviève, Gauvrit Frédéric, Rongear Alexandra, Giovanazzi Fabrice, Hory Marie-Anne, Muller Serge, Ugolini Nelly, Monnet Anne, Michelangeli Eric, Ferry Arciszewski Corine, Combette Bruno, Langoureau Jean-Marie, El Ouarq Abdellah, Picard Violette, Rosso Baptiste, Gazagnaire Héloïse, Thomas Thierry.

**École Émancipée (5)** : Cros Rozenn, Molfese Antonio, Andrieu Valérie, Sillam Olivier, Gonzalez Marie-Louise.

### Suppléants

**Unité&Action (29)** : Maudua Claire, Liens Laurent, Le Buzulier Isabelle, Moschetti Gaele, Deroch Bruno, Abric Berangère, Bonfils Julie, Cantaloube Anne, Lopez Laurent, Giacomuzzo Nicole, Delansay Delphine, Michelangeli A.-Estelle, Ricerchi Christophe, Falco Joséphine, Fenouille Julie, Gode Didier, Le Rouzic Lhuillier Muriel, Tiberti Alain, Saadoun Daniel, Ventadoux Corine, Colas Martinez Patricia, Becette Gael, Guenfoud Sarida, Olivier Mathieu, Fache Maguy, Sedes Magali, Ferrero Gilles, Drevet Carine, Romagny Murielle.

**École Émancipée (5)** : Gandin Philippe, Trani Béatrice, Arnoux Fabienne, Kracht Grégoire, Sadni Myriam.

### Bureau Académique

15 titulaires, 15 suppléants élus par le Conseil Syndical Académique du 15 juin 2018

### Titulaires

**Unité&Action (13)** : Fabienne Langoureau, Alain Galan, Coline Rozerot, Jean-Pierre Laugier, Vassilia Margaria-Pena, Richard Ghis, Geneviève Clerc, Dominique Queyroulet, Anne Monnet, Jean-Paul Clot, Julie Bagge, Jean-Marie Langoureau, Frédéric Négrel.

**École Émancipée (2)** : Rozenn Cros, Olivier Sillam.

### Suppléants

**Unité&Action (13)** : Didier Giauffer; Anne Cantaloube, Frédéric Gauvrit, Maryvonne Guignonnet, Serge Muller, Gaele Moschetti, Laurent Liens, Marie-Anne Hory, Abdellah El Ouarra, Isabelle Le Buzulier, Fabrice Giovanazzi, Corine Ferry-Arciszewski, Nicole Giacomuzzo.

**École Émancipée (2)** : Antonio Molfese, Valérie Andrieu.



### Secrétariat académique

Élu par le Conseil Syndical Académique du 15 juin 2018

**Co-secrétaires généraux** : Fabienne Langoureau, Alain Galan.

**Secrétaires généraux adjoints** : Jean-Pierre Laugier, Richard Ghis.

**Trésorier** : Frédéric Gauvrit.

**Secrétaires académiques** : Jean-Paul Clot, Dominique Queyroulet, Vassilia Margaria-Pena, Coline Rozerot, Didier Giauffer, Serge Muller.

**Trésorier adjoint** : Serge Muller.

# MOUVEMENT INTRA 2018

## VOS ÉLU-E-S AU TRAVAIL POUR GARANTIR LES DROITS DE TOUS-TES ET DE CHACUN : QUE VIVE LE PARITARISME !

Par  
Julie  
BAGGE



Alors que le gouvernement projette de supprimer le paritarisme, nous souhaitons vous faire part du travail effectué par vos élu-e-s pour le mouvement intra. Le paritarisme est indispensable pour assurer transparence, équité et amélioration de la situation de chacun et chacune.

Depuis le mois de mars, tous vos élu-e-s sont sollicité-e-s par les candidat-e-s à la mutation pour se repérer dans les méandres de la mutation intra et élaborer la stratégie la plus efficace possible dans chaque situation individuelle. Ce sont des centaines d'appels et de mails par semaine que nous nous sommes efforcés de traiter attentivement et le plus rapidement possible.

Mutation obligatoire de stagiaires, arrivées de l'inter, réintégration, mesure de carte scolaire, TZR souhaitant se stabiliser ou collègues en poste désireux de changer d'établissement : ce sont plus de 1600 collègues qui ont participé au mouvement intra cette année, toutes disciplines confondues (dont CPE et PSY-EN).

### GT Handicap

Pour certains collègues en situation de handicap, il est possible de demander à bénéficier d'une bonification prioritaire de 1100 pts. Nous avons, cette année, près de 100 dossiers à étudier afin d'examiner l'attribution ou non d'une bonification en fonction de l'avis du médecin conseil du recteur. Notre ligne de conduite a été, comme toujours, de garantir une équité entre les collègues. In fine, c'est l'administration qui prend ses responsabilités.

### GT vœux et barèmes

C'est une étape fondamentale, puisqu'une fois les barèmes arrêtés, la machine du mouvement est lancée. Il ne faut donc rien oublier : vérifier que les vœux émis par les collègues sont bien ceux pris en compte par l'administration (des erreurs ont été corrigées en séance), que les barèmes attribués aux collègues sont conformes à leurs droits. C'est pas moins de 40 modifications de barème qui ont été effectuées en GT ! Autant de collègues rétablis dans leurs droits qui n'auraient pas pu l'être sans le paritarisme !



### Affectations en FPMA et CAPA

#### LES POSTES

Il s'agit pour nous de permettre la meilleure affectation possible de chaque demandeur, rechercher et obtenir des mutations supplémentaires, dans le respect des règles communes. C'est bien l'action syndicale et le travail du paritarisme qui permettent le respect des droits de chacun et l'amélioration des situations individuelles.

Nous vérifions chaque poste, car si un poste est oublié, c'est tout le mouvement qui s'en trouve affecté. Pour cela, nos S1 (militants dans les établissements) nous sont d'une grande aide car c'est au niveau local que les informations circulent. Tel collègue part en disponibilité, tel autre a obtenu son détachement ou est en CLD... Ainsi en Arts plastiques, nous avons obtenu l'ouverture de 2 postes, ce qui a grandement amélioré le projet des collègues.

Nous avons également demandé à débloquer certains postes réservés aux stagiaires : de nombreuses propositions ont été faites à l'administration et certaines ont été acceptées pour le plus grand bénéfice de tous : en Anglais, en Maths, en Documentation, en Éducation Musicale, en Arts Plastiques. 7 postes étaient bloqués pour les stagiaires en SVT, à l'arrivée, il n'y en avait plus aucun ! Sans l'intervention du SNES-FSU, le mouvement aurait été totalement bloqué !

Dans certaines disciplines (Italien, H/Géo), l'ouverture d'une zone de remplacement proposée par vos élus a permis d'améliorer la mutation de bon nombre de collègues souvent prévus en extension.

### LES AFFECTATIONS

Nous corrigeons les erreurs et les oublis de la machine concernant les affectations. Nous "optimisons", en quelque sorte l'algorithme informatique par un traitement humain qui permet de rétablir le droit de chaque collègue. Ainsi, notre travail a permis l'amélioration de 128 demandes de mutations ! Parmi eux, 40 collègues n'obtenaient même pas de mutation au projet rectoral ! Dans certaines disciplines, Espagnol par exemple, on avoisine les 25 % d'amélioration du mouvement !

### BILAN

La qualité du mouvement et la satisfaction des demandeurs sont en grande partie déterminées par le nombre de postes offerts au mouvement. Cette édition 2018 ressemble aux précédentes : toujours autant de postes bloqués et une mobilité fortement contrariée pour les participants volontaires (75% des candidats à la mutation).

Sur les 1175 participants volontaires, 332 ont obtenu une mutation, soit un rendement de 26,5%, c'est très faible. 390 TZR participaient au mouvement et 116 ont obtenu une mutation, soit 1/3.

Si les affectations en Technologie, dans les disciplines techniques, en SES en Éco-gé (où il reste 28 postes vacants après mouvement !), les résultats ont été bien meilleurs que les années précédentes. Mais dans certaines disciplines, le taux de mutation est encore plus faible : ainsi en Italien 12% de mutés parmi les collègues qui désiraient l'être, 18% en SVT (malgré les berceaux stagiaires libérés). 1 seul collègue muté en Allemand sur les 10 participants volontaires. La situation fut inédite en maths : alors qu'en 2017, le taux de mutés était de 47,5% de mutés, et 60,7% pour les TZR, il est cette année de 20% pour les collègues titulaires d'un poste et de seulement 10% pour les TZR ! En espagnol, sur les 45 TZR, seuls 10 ont obtenu une affectation définitive.

Mais ces chiffres auraient été bien pires sans le travail de vos élu-e-s ! Alors, souhaitons que le projet gouvernemental de supprimer le paritarisme soit battu en brèche ! Mobilisons-nous pour ne pas laisser l'administration procéder aux affectations sans contrôle paritaire !

Signez la pétition : <http://www.fsu.fr/Petition-pour-le-respect-de-nos-droits-PAS-TOUCHE-AUX-CAP-ET-CHSCT.html>

	participants	participants volontaires	volontaires mutés	pourcentage de mutés	améliorations	collègues mutés grâce au SNES-FSU	TZR	TZR affectés
MATHS	216	141	28	19,86%	21	6	28	3
ANGLAIS	170	134	45	33,58%	19	5	37	13
TECHNO	53	45	18	40,00%	3	1	12	9
SII	30	15	6	40,00%	3	1	10	5
STMS/BIOCH	10	7	4	57,14%	2	2	1	0
SVT	106	84	15	17,86%	2	1	42	9
SES	11	5	4	80,00%	5	5	1	0
ITALIEN	45	41	5	12,20%	2	2	20	3
ESPAGNOL	92	77	19	24,68%	19	6	45	10
ALLD	13	10	1	10,00%	0	0	6	1
H/G	148	98	25	25,51%	7	0	47	15
LM	221	196	69	35,20%	10	0	54	16
PHILO	25	16	6	37,50%	0	0	7	5
LC	31	19	4	21,05%	3	1	1	0
SCES PHY	118	89	19	21,35%	8	2	19	10
EDU MU	43	40	12	30,00%	3	0	20	5
ARTS PLA	45	34	6	17,65%	3	1	15	5
DOC	61	44	16	36,36%	16	6	13	1
ECO-GE	34	17	9	52,94%	0	0	4	2
CPE	76	63	22	34,92%	2	1	8	4
TOTAL	1548	1175	333	28,34%	128	40	390	116
		75,90%	28,34%		8,27%	12,01%	33,19%	29,74%

## Menaces sur les CHSCT : travestir la réalité des conditions de travail !

Les Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail, mis en place en 2012, sont désormais des instances qui comptent dans le paysage syndical.

Ils ont pour missions, notamment, de conduire des visites et des enquêtes, d'observer l'activité pour identifier les risques professionnels, les évaluer et faire des propositions d'amélioration. Les CHSCT cherchent à limiter les risques liés aux locaux, à l'environnement de travail, mais aussi ceux liés à l'organisation du travail, aux relations (avec les usagers, les collègues, la hiérarchie), ce qu'on appelle aujourd'hui les risques psychosociaux. Ils participent donc à la mise en oeuvre d'une politique de santé au travail.

Les analyses menées en CHSCT, sous l'impulsion des représentants FSU, ont fait la démonstration que cette instance était une ressource à exploiter. Les controverses sur les conditions de travail représentent des leviers d'action essentiels. En mettant en avant la parole des agents sur leur activité, en vérifiant si l'employeur respecte ses obligations en matière de santé au travail, en mettant en lumière les conséquences des décisions prises par notre employeur, les CHSCT apparaissent comme la mauvaise conscience de l'État et révèlent les carences institutionnelles.

Ce qui explique certainement pourquoi le Ministère de la Fonction Publique envisage leur disparition en les fusionnant avec les Comités Techniques !



Le SNES, pour agir ensemble

## Un droit constitutionnel !

**Alinéa 8 du préambule de la Constitution de 1946 :** Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises.

**Article 9 du statut général de la Fonction publique :** Les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans des organismes consultatifs à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière.

## ATTAQUE CONTRE LE PARITARISME : DES PROJETS GOUVERNEMENTAUX INACCEPTABLES !

### Renover le « dialogue social » ?

Le ministère de l'action et des comptes publics a présenté, le 25 mai, aux organisations syndicales de la Fonction publique, un document intitulé « définir un nouveau modèle de dialogue social dans la fonction publique ». Ce nouveau modèle doit s'accompagner d'une « déconcentration managériale ». Il se situe dans la continuité idéologique des autres chantiers liés à « Action Publique 2022 : pour une transformation du service public » initié par le gouvernement. Il se situe également dans le prolongement des attaques contre le statut général de la Fonction Publique et contre les fonctionnaires : recours accrus aux contractuels, plan de départs volontaires, suppressions de 120 000 emplois, etc.

Existent aujourd'hui trois instances dans lesquelles le « dialogue social » peut s'exprimer : dans deux de ces instances les représentant-e-s des personnels sont élu-e-s, dans la troisième ils-elles sont désigné-e-s par les organisations syndicales :

- Les **Comités Techniques Académiques ou Ministériels** (CTA ou M) : le recteur ou le ministre les consulte sur les questions qui concernent l'organisation du service public de l'Éducation nationale (préparation de la rentrée scolaire, plan de formation continue, ...)
- Les **Commissions Administratives Paritaires Académiques ou Nationales** (CAPA ou N) : le recteur ou le ministre les consulte préalablement à tout acte individuel de gestion (promotion, mutation, détachement, ...)
- Les **Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail Départementaux, Académiques ou Ministériel** (CHSCT-D, A ou M) : voir encadré.

Dans son souci de « définir un nouveau modèle de dialogue social » pour la Fonction publique, le gouvernement, promoteur du nouveau monde, utilise les vieilles recettes. Pour ce faire, il projette de supprimer les compétences des CAP (Commissions administratives paritaires) sur l'examen préalable des mutations, des promotions d'échelon, de grade (hors classe et classe exceptionnelle), par liste d'aptitude,...

Ce qui revient à supprimer le contrôle qu'exerce la profession, par l'intermédiaire de ses élu-e-s, sur les différentes opérations de carrière, contrôle garantissant ainsi transparence et équité. En attaquant le paritarisme, ce gouvernement attaque, une fois de plus, les droits des personnels, en ouvrant la porte à l'arbitraire et l'opacité.

En matière disciplinaire, le gouvernement souhaite transférer certaines sanctions qui relèvent du conseil de discipline à la seule discrétion des hiérarchies locales et créer « une exclusion de fonction de 3 jours ».

Le SNES-FSU et la FSU jugent ces propositions inacceptables. La profession aura l'occasion d'exprimer son attachement au paritarisme en votant pour les listes présentées par le SNES-FSU aux CAP et pour les listes présentées par la FSU aux CT aux **élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre 2018.**

Par  
Alain  
Galan



## Le paritarisme ? Nos collègues en parlent.

### Marie

Je suis Professeure documentaliste, j'habite Toulon et, en 2017, j'ai été mutée à 70 kilomètres de chez moi. Les commissaires paritaires du SNES-FSU ont soutenu ma demande de révision d'affectation, et j'ai, grâce à eux, obtenu une affectation à titre provisoire au collège Django Reinhardt à Toulon pour l'année scolaire 2017-2018. Ils m'ont ainsi permis d'obtenir une affectation proche de chez moi pour un an. Cette année, j'ai participé à nouveau au mouvement et ai obtenu un poste qui me convenait mieux au Lycée du Parc Saint Jean à Toulon.

Sans l'appui des commissaires paritaires du SNES-FSU, c'est aussi bien ma vie professionnelle que ma vie privée et ma vie de famille qui auraient pâti de la situation !

## QUESTION AU GOUVERNEMENT :

Comment  
maintenir un  
service public  
de qualité en  
supprimant  
120 000  
emplois ?



On attend toujours sa réponse...

### Rachel

Je suis professeure d'Anglais. J'ai été stagiaire au lycée Carnot, puis j'ai fait des vœux pour ma mutation obligatoire avec l'aide des commissaires paritaires du SNES-FSU, qui m'ont beaucoup aidée et conseillée afin que je puisse rester près de mon mari et de mes deux enfants.

J'ai ainsi obtenu une affectation au collège Gérard Philipe à Cannes, proche de ma famille. Deux ans après, je me suis retrouvée victime d'une mesure de carte scolaire. J'ai immédiatement contacté les commissaires paritaires du SNES-FSU pour recevoir leurs conseils. Ils ont ensuite vérifié mon dossier attentivement et m'ont heureusement prévenue qu'il manquait un document pour bénéficier du rapprochement de conjoint. J'ai obtenu mon affectation au lycée Carnot !

Je pense que sans l'aide des commissaires paritaires du SNES-FSU, sans tous leurs conseils et leur soutien, je n'aurais probablement pas été affectée sur mon premier vœu. Leur rôle est très important dans nos choix et il est vital de pouvoir en discuter avec eux. Ils ont le recul nécessaire que nous n'avons pas et cela nous permet de faire des vœux qui se réalisent comme cela a été mon cas. Je suis à présent sereine et prête pour de nombreuses années avec le SNES-FSU à mes côtés.

## Les CAP, qu'est-ce que c'est ?

Mutation, avancement... Loin d'être des chambres d'enregistrement, les CAP sont le lieu de nombreuses corrections du projet initial de l'administration. Seul-e-s les élu-e-s (les commissaires paritaires) du SNES-FSU effectuent le travail de préparation qui permet de repérer de manière systématique les erreurs ou les mauvais coups de l'administration.

Ce travail est, certes, rendu possible par le nombre des élu-e-s SNES-FSU, majoritaires. Mais il est surtout le reflet de la conception du paritarisme propre au SNES-FSU : les élu-e-s SNES-FSU représentent l'ensemble de la profession. Le travail mené en CAP porte donc sur l'intégralité des collègues concernés. Les collègues syndiqués ont bien sûr accès à des informations supplémentaires (barres, envoi systématique aux syndiqués des résultats les concernant), mais le travail syndical des élus SNES-FSU ne se résume pas à la vérification et la communication des résultats des seuls syndiqués.